



**INFORMATION REGLEMENTEE – INFORMATION PRIVILEGIEE**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

## EVADIX – réduction de capital par remboursement aux actionnaires

**Nivelles (Belgique), le 08 novembre 2018, 18h00** - EVADIX SA (Code Euronext BE0003840577)

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 18 juillet 2018 a décidé d'une réduction de capital de la société par remboursement aux actionnaires d'un montant de 70 centimes par action, ce qui représente une réduction de 2.102.467,5 EUR, ayant pour effet la distribution de la quasi-totalité de la trésorerie disponible de la société.

La publication de l'acte notarié aux Annexes du Moniteur Belge y afférant est intervenue le 1er août 2018.

Aucun créancier ne s'étant manifesté endéans la période d'attente (conformément à l'article 613 du Code des sociétés), le remboursement effectif du capital pourra donc avoir lieu le 15/11/2018.

Les détenteurs d'actions dématérialisées seront remboursés par le canal de la banque où ils détiennent leur compte-titres, en exécution d'une convention conclue entre Evadix et Euroclear Belgium.

Les actionnaires nominatifs seront remboursés directement par Evadix sur le numéro de compte bancaire sur lequel ils souhaitent être remboursés. Ils seront préalablement invités, par voie de courrier postal, à lui communiquer ce numéro.